

Brignais, le 28 mars 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 00
Contre : 00
Pour : 36

**Objet :
Acquisition foncière – Chemin
des Eclapons à Vourles**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le 22 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 15 mars 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : Mme Christiane CONSTANT

SECRETAIRE : M. Jean-Philippe GILLET

Pouvoirs :

Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Damien COMBET

Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET

Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Audrey PLATARET

Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

Martial GILLE donne pouvoir à Josiane CHAPUS

Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à Pierre FOUILLAND

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Pascale MILLOT

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Christine MARCILLIERE

Agnès BERAL donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET

Laurence BEAUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL

DÉLIBÉRATION N°2022-24

A la demande de la CCVG, et conformément à sa stratégie foncière agricole, la Safer a exercé son droit de préemption au prix sur la vente de la parcelle AS 27 sur la commune de Vourles. Cette préemption avait pour objectif de préserver l'usage agricole du terrain.

A l'issue de la préemption, la Safer organise la rétrocession des biens acquis, dans le cadre d'un appel à candidature. La CCVG s'est portée candidate, avec l'objectif de mettre en location cette parcelle à une agricultrice ou un agriculteur, dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales. Le comité technique de la Safer a approuvé la rétrocession de la parcelle à la CCVG lors de sa séance du 26 novembre 2021.

Il convient à présent de finaliser l'acquisition de cette parcelle, d'une contenance de 2 763m², par la CCVG. Celle-ci procédera, par la suite, à un appel à candidature afin de sélectionner le projet agricole qui répondra le mieux à ses critères et sera le plus adapté à la parcelle. Ces terrains seront mis en location dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales. Le projet retenu sera approuvé par le conseil communautaire de la CCVG et le comité technique de la Safer.

La CCVG procède donc à l'acquisition de cette parcelle avec le propriétaire, la SAFER Auvergne Rhône Alpes, en signant une promesse de vente selon la surface et le montant suivant :

Commune	section	n°	Adresse	surface (m ²)	Offre de prix	Propriétaires	Date échéance promesse d'achat
VOURLES	AS	27	Chemin des Eclapons	2763 m ²	1,47€ /m ²	SAFER Auvergne Rhône Alpes	31/05/2022
			TOTAL	2763 m ²	4 070€ HT et 814€ TVA immobilière		

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/03/2022,
GAUQUELIN Françoise

